

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

BULLETIN DE DOCUMENTATION



13^e Année

MAI 1957

N° 5

SOMMAIRE

1. Mémorial (Mois de mai)	2
2. Chambre des Députés (Mois de mai).	2
3. La Naissance et le Baptême de LL. AA. RR. le Prince Jean et la Princesse Margaretha de Luxembourg.	3
4. L'Inauguration de la 9 ^e Foire Internationale de Luxembourg	6
5. La Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bonn	11
6. Le Memorial Day à Luxembourg	12
7. Le Rallye de Luxembourg du «Trans-Europ-Express»	14
8. Nouvelles de la Cour	16
9. Nouvelles diverses	17
10. Le Mois en Luxembourg (Mois de mai)	22

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

47, RUE NOTRE-DAME
LUXEMBOURG

Mémorial (mois de mai)

Ministère des Finances.

La loi du 5 mars 1957 règle les comptes généraux de l'exercice 1954. Les comptes sont publiés au « Mémorial » du 4 mai 1957.

La loi du 24 mai 1957 approuve le Budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957. Le budget est publié au « Mémorial » du 25 mai 1957.

Un arrêté ministériel du 25 avril 1957 porte publication des barèmes applicables à partir du 1^{er} janvier 1957 en matière de retenue d'impôt sur les traitements et salaires.

*

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 16 mai 1957 approuve l'Accord relatif à la signalisation des chantiers, portant modification de l'Accord européen du 16 septembre 1950 complétant la Convention de 1949 sur la circulation routière et le Protocole de

1949 relatif à la signalisation routière, signé à Genève le 16 décembre 1955.

*

Ministère des Transports.

Un arrêté grand-ducal du 27 avril 1957 supprime le service ferroviaire sur les lignes à voie étroite de Luxembourg à Echternach, de Luxembourg à Remich et de Bettembourg à Aspelt et autorise la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois à effectuer la desserte des dites lignes par un service routier à exploiter en régie.

*

Ministère du Travail et de la Sécurité sociale.

Un arrêté grand-ducal du 11 mai 1957 régleme les relations des institutions sociales avec les médecins, médecins-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, cliniques et autres fournisseurs.

Chambre des Députés (mois de mai)

17 mai: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères et Militaires.

Réunion de la Commission spéciale du Budget.

21 mai: 43^e séance publique. — Allocution de M. le Président à l'occasion de la naissance de LL. AA. RR. le Prince Jean et la Princesse Margaretha. — Dépôt de différents projets de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957 (N° 610). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles amendés.

Réunion de la 1^{re}, de la 2^e et de la 3^e Section.

Réunion de deux Sections centrales.

22 mai: 44^e séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1957 (N° 610). Seconde lecture. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Convention Européenne relative aux formalités prescrites pour les demandes de brevets, signée à Paris, le 11 décembre 1953 (N° 596).

Rapport de la Section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi autorisant l'aliénation de différents immeubles domaniaux (N° 639). Rapport de la Section centrale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant approbation de la Décision du 8 décembre 1954 relative à l'application de l'article 69 du Traité du 18 avril 1951 instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (N° 618). Rapport de la Section centrale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Vote sur les motions déposées au cours des débats budgétaires.

Réunion du Bureau de la Chambre des Députés.

23 mai: 45^e séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Vote sur les motions déposées au cours des débats budgétaires. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 14 mars 1896, sur l'Ecole d'Artisans, par la création d'un Institut des Arts et Métiers (N° 547). Rapport de la Section centrale. Discussion générale.

Réunion d'une Section centrale.

28 mai: 46^e séance publique. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 14 mars 1896, sur l'Ecole d'Artisans, par la création d'un Institut des Arts et Métiers (N^o 547). Discussion générale.

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.

Réunion d'une Section centrale.

29 mai: 47^e séance publique. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 14 mars 1896, sur l'Ecole d'Artisans, par la création d'un Institut des Arts et Métiers (N^o 547). Discussion générale. Lecture et vote des articles et renvoi du texte amendé au Conseil d'Etat. — Réglementation des travaux parlementaires.

La Naissance et le Baptême de LL. AA. RR. le Prince Jean et la Princesse Margaretha de Luxembourg

Le 15 mai 1957, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière a donné le jour, au Château de Betzdorf, à des jumeaux, un Prince et une Princesse. Le Prince est né à 0 heure 40 et la Princesse à 1 heure 06.

Cet heureux événement fut annoncé dès 6 heures du matin à la population de la capitale par 122 coups de canon tirés par un détachement d'artillerie de la Force Armée (dont 101 en l'honneur du petit Prince et 21 en l'honneur de la petite Princesse).

Dès l'annonce de cette double naissance à la Cour grand-ducale, les cloches des églises des villes et des villages se mirent à sonner, propageant ainsi l'heureuse nouvelle à travers tout le pays.

Les cérémonies du Baptême des Enfants princiers eurent lieu le 18 mai, à 15 heures 30, au Château de Betzdorf. Parmi les personnalités présentes on remarquait: S. Exc. M. Roger Taymans, Ambassadeur de Belgique; M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés; M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement; M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour; M. Victor Bodson, Ministre de la Justice; M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat; S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg; M^{lle} Marie Knaff, Gouvernante hon. des Enfants grand-ducaux; M^{me} Paul Simons, Dame d'honneur hon.; M. Guillaume Konsbruck, Chambellan e. s. e.; M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de la Commune de Betzdorf; le Dr François d'Huart, Médecin de la Cour; le Dr Emile Gretschi; le Dr Norbert Keller; M. Joseph Petit, Directeur du Service de Presse Gouvernemental; M. Marcel Fischbach, Président de l'Association des Journalistes luxembourgeois; le Capitaine Norbert Prussen, Aide de Camp de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse; le Capitaine Paul Koch, Aide de Camp de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince; le Capitaine Germain Frantz, Aide de Camp de Son Altesse Royale Monseigneur le Grand-Duc héritier.

La cérémonie débuta par la signature de l'acte de délivrance et des actes de naissance. S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier apposa d'abord sa signature sur l'acte de délivrance qui fut signé ensuite par M. Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement; M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, et par M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de Betzdorf. Les deux actes de naissance furent signés par S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc héritier et par M. Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de Betzdorf.

Nous reproduisons ci-après le texte de ces trois actes:

Acte de délivrance.

L'an mil neuf cent cinquante-sept, le dix-huit mai, à quinze heures trente de l'après-midi,

Nous Joseph Bech, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Grand-Croix de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau,

et Victor Bodson, Ministre de la Justice, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Grand Officier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau,

Nous nous sommes transportés au Château de Betzdorf, commune du même nom où étant,

Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean - Benoît - Guillaume - Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Berg, le 5 janvier 1921,

Nous a fait connaître l'heureuse délivrance de Son Auguste Epouse:

Son Altesse Royale Joséphine-Charlotte-Ingeborg - Elisabeth - Marie - José - Marguerite - Astrid, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Princesse de Belgique, née à Bruxelles, le 11 octobre 1927,

Qui a mis au monde le quinze mai mil neuf cent cinquante-sept audit Château de Betzdorf, à zéro heure quarante minutes,

un enfant qui nous a été présenté et que nous reconnaissons, avec les témoins, être du sexe masculin et qui recevra les prénoms de Jean-Félix-Marie-Guillaume,

et à une heure six minutes,

un enfant qui nous a été présenté et que nous reconnaissons, avec les témoins, être du sexe féminin et qui recevra les prénoms de Margaretha-Antonia-Marie-Félicité.

En foi de quoi, Nous Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et le Ministre de la Justice avons, en présence des témoins, dressé en double exemplaire le présent procès-verbal, dont nous avons donné lecture à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme,

Père du Prince nouveau-né et de la Princesse puînée ainsi qu'aux témoins ci-après désignés, à savoir:

Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Grand-Croix avec Palme en or de l'Ordre de mérite civile et militaire d'Adolphe de Nassau, Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

et Monsieur Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre de la commune de Betzdorf, qui en sa qualité d'Officier de l'état civil dressera les actes de naissance en conformité des dispositions légales en vigueur.

Et ont le Père déclarant et lesdits témoins signé avec nous le présent procès-verbal dont un exemplaire sera déposé aux Archives de la Maison Grand-Ducale et l'autre aux Archives de l'Etat.

(s.) Jean

(s.) Bech
(s.) Lœsch

(s.) Bodson
(s.) Mangen.

Acte de Naissance.

Grand-Duché de Luxembourg.

Etat civil de la commune de Betzdorf,
canton de Grevenmacher.

L'an mil neuf cent cinquante-sept, le dix-huit du mois de mai, à quinze heures trente de l'après-midi,

Nous Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre, Officier de l'état civil de la commune de Betzdorf, canton de Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

Nous nous sommes transporté au Château de Betzdorf, où étant, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie-Robert-Louis-Antoine-Adolphe-Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme,

nous a fait connaître que l'enfant qui nous est présenté, et que nous reconnaissons être du sexe masculin, est né au Château de Betzdorf, le quinze mai mil neuf cent cinquante-sept, à zéro heure quarante minutes,

Que cet enfant est fils de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Berg, âgé de trente-six ans,

Et de Son Altesse Royale Joséphine-Charlotte-Ingeborg-Elisabeth-Marie-José-Marguerite-Astrid, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Princesse de Belgique, née à Bruxelles, âgée de vingt-neuf ans,

Conjoints, domiciliés ensemble au Château de Betzdorf;

Que le Prince nouveau-né portera les prénoms de Jean-Félix-Marie-Guillaume.

En foi de quoi Nous Bourgmestre, Officier de l'état civil, avons dressé le présent acte et l'avons inscrit dans le registre aux actes de naissance de la commune de Betzdorf.

Nous avons aux lieu, jour et heure susmentionnés donné à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie-Robert-Louis-Antoine-Adolphe-Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, Père de l'enfant nouveau-né, lecture du présent acte qu'il a signé à l'instant avec Nous.

(s.) Jean.

(s.) Mangen.

Acte de Naissance.

Grand-Duché de Luxembourg.

Etat civil de la commune de Betzdorf,
canton de Grevenmacher.

L'an mil neuf cent cinquante-sept, le dix-huit du mois de mai, à quinze heures trente de l'après-midi,

Nous Jean-Pierre Mangen, Bourgmestre, Officier de l'état civil de la commune de Betzdorf, canton de Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg,

Nous nous sommes transporté au Château de Betzdorf, où étant, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie-Robert-Louis-Antoine-Adolphe-Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, nous a fait connaître que l'enfant qui nous est présenté, et que nous reconnaissons être du sexe féminin, est né au Château de Betzdorf, le quinze mai mil neuf cent cinquante-sept, à une heure six minutes,

Que cet enfant est fille de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie - Robert - Louis - Antoine - Adolphe - Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg,

Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, né au Château de Berg, âgé de trente-six ans,

Et de Son Altesse Royale Joséphine-Charlotte-Ingeborg-Elisabeth-Marie-José-Marguerite-Astrid, Grande-Duchesse Héritière de Luxembourg, Princesse de Belgique, née à Bruxelles, âgée de vingt-neuf ans,

Conjoints, domiciliés ensemble au Château de Betzdorf;

Que la Princesse puînée portera les prénoms de Margaretha-Antonia-Marie-Félicité.

En foi de quoi Nous Bourgmestre, Officier de l'état civil, avons dressé le présent acte et l'avons inscrit dans le registre aux actes de naissance de la commune de Betzdorf.

Nous avons aux lieu, jour et heure susmentionnés donné à Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Jean-Benoît-Guillaume-Marie-Robert-Louis-Antoine-Adolphe-Marc d'Aviano, Grand-Duc Héritier de Luxembourg, Prince Héritier de Nassau, Prince de Bourbon de Parme, Père de l'enfant nouveau-né, lecture du présent acte qu'il a signé à l'instant avec Nous.

(s.) Jean.

(s.) Mangen.

A la cérémonie du baptême qui suivit assistèrent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, parrain des enfants princiers, S. A. R. Madame la Princesse Axel de Danemark, marraine des enfants princiers, ainsi que LL. AA. RR. Madame la Princesse François-Ferdinand de Hohenberg, Madame la Princesse Marie-Adélaïde, Monseigneur le Prince Charles, Madame la Princesse Antoine de Ligne, S. A. le Prince Antoine de Ligne, ainsi que le petit Prince Henri et la petite Princesse Marie-Astrid, accompagnés de leur nurse. Les jumeaux princiers étaient portés par M^{lle} Marie Rauen, doyenne des sages-femmes luxembourgeoises.

S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, procéda alors au baptême, assisté de Mgr. Dr Jean Hengen, Vicaire Général, Mgr. Albert Steffen, Aumônier de la Cour, Mgr. Jules Jost, Secrétaire de l'Evêché, M. l'Abbé Edouard Harpes, Curé-Doyen de Betzdorf, et du Rév. Père Pletschette, S. J., Desservant de la Chapelle du Château de Betzdorf.

Après les prières rituelles du baptême, S. Exc. Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après:

« Altessees Royales,

Pour la troisième fois, cette salle du Château de Betzdorf, changée en chapelle et embaumée de toutes les fleurs du printemps, a le privilège de servir de cadre à l'émouvante cérémonie d'un baptême princier.

Mais cette fois, le ciel a voulu que notre joie soit double: à la fois se présentent au baptême un prince et une princesse. Et notre joie est

d'autant plus grande que cette exquise fête de famille coïncide avec le plus beau jour du Luxembourg, la solennité de la Consolatrice des Affligés, Souveraine, Patronne et Protectrice de la Cité et de la Patrie.

Dans cette atmosphère de joie, l'illustre assistance vient de suivre les rites religieux qui ont marqué les enfants princiers, le Prince Jean et la Princesse Margaretha, du sceau du Christ, et qui, par une incomparable investiture, les ont voués et consacrés au service de la Sainte Trinité. Saisis par la grandeur de la cérémonie, nous avons compris que le baptême est une vraie consécration initiale, appelant les nouveau-baptisés à une vie supérieure, à la vie de la grâce, présage et garantie de la gloire future.

C'est donc de tout cœur que nous adressons, au nom de l'Eglise, nos félicitations les plus respectueuses aux heureux Parents, Leurs Altessees Royales Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean et Madame la Grande-Duchesse héritière Joséphine-Charlotte, à Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg et à toute la Famille Grand-Ducale, réunie en ce jour de fête autour des berceaux enchantés.

Oui, dirons-nous assez que la joie s'installe, comme chez elle, dans une famille où la vie prend du large et ne cesse de donner de nouveaux gages au bonheur du foyer. Ne peut-on pas dire que sur ces berceaux, comme sur la crèche de Jésus, brille toujours une étoile, éclate toujours un chant! Et nous le constatons aujourd'hui, témoins attendris de ce double baptême. Quelle joie pour les aînés, la Princesse Marie-Astrid et le Prince Henri, de recevoir un nouveau frère et une nouvelle sœur! Quelle éclosion de joie grave sur le visage des Grands qui revivent leur propre vie et participent à ce renouveau de sentiments et de souvenirs qui envahissent la maison! Quel émerveillement pour l'heureuse mère de tenir en ses bras ce double trésor, en attendant avec impatience le jour où apparaîtra le premier sourire conscient comme un lever d'astre! Quelle double satisfaction aussi pour Monseigneur le Prince de Luxembourg et Madame la Princesse de Danemark d'avoir pu accompagner aux fonts baptismaux ce petit Prince et cette petite Princesse qui agrandiront le cercle familial et en feront un paradis terrestre.

Il me reste de confier ces nouveaux enfants de Dieu à la garde de la Providence divine et à la protection de leur Mère Céleste, la bienheureuse Vierge Marie, Consolatrice des Affligés. Elle admettra que nous lui disions en ce jour même de sa solennité: Douce Vierge Marie, Notre-Dame de Luxembourg, veillez sur ces enfants que nous venons de baptiser, gardez leurs cœurs dans la crainte du Seigneur, faites que la sainteté où ils ont été plongés par le baptême, les imprègne et les transfigure, guidez leurs pas et leurs vœux vers le terme où Vous êtes Vous-même, au ciel, où la grâce reçue au-

jourd'hui s'épanouira un jour en gloire et félicité éternelle!»

A l'issue de cette cérémonie, les enfants princiers furent présentés aux invités avant de rejoindre l'heureuse maman, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse héritière.

Rappelons que de nombreux télégrammes de félicitations et de superbes corbeilles de fleurs furent envoyés au Palais grand-ducal ainsi qu'au

Château de Betzdorf dès l'annonce de cet heureux événement.

Dans la soirée, à Betzdorf, un cortège parcourut les rues du village et toute la population y célébrait cette belle journée.

Le lendemain, un Te Deum fut chanté dans toutes les églises du pays à l'occasion de la naissance du Prince Jean et de la Princesse Margaretha.

L'Inauguration de la 9^e Foire Internationale de Luxembourg

L'inauguration de la neuvième Foire Internationale de Luxembourg, qui compte cette année 1498 exposants de trente pays différents, par rapport à 1412 exposants de l'année précédente, eut lieu le 25 mai 1957 en présence des Membres de la Famille grand-ducale et de nombreux invités d'honneur.

Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse, Monseigneur le Prince de Luxembourg, Monseigneur le Grand-Duc héritier et la Princesse Marie-Adélaïde, accompagnées de M^{me} Christian Calmes, Dame d'honneur, et du Capitaine Norbert Prussen, Aide de camp, furent reçues à Leur arrivée devant le hall de la Foire Internationale par les membres du Conseil de gérance et conduites dans la salle de réception.

Parmi les nombreuses personnalités présentes on remarquait les Représentants du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, M. Buisseret, Ministre des Colonies de Belgique, M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, entouré des Membres du Gouvernement, M. Félix Welter, Président du Conseil d'Etat, M. Albert Wehrer, Membre de la Haute Autorité de la C. E. C. A., plusieurs Représentants diplomatiques et consulaires du Grand-Duché à l'Etranger, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, de nombreux Députés, les Chefs des Administrations de l'Etat, de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, le Député-Maire de la Ville de Luxembourg et les membres du Collège échevinal, les représentants des Chambres de commerce des pays avoisinants, les Chefs des Administrations de la Ville de Luxembourg, les représentants des groupements professionnels, les représentants du Corps enseignant, des personnalités de la vie industrielle, commerciale, financière et artisanale, ainsi que les membres du Comité de patronage, du Conseil d'Administration et du Conseil de gérance de la Foire Internationale de Luxembourg.

La cérémonie débuta par l'exécution du «Capriccio Italien» de P. Tchaïkovsky par la Musique de la Garde grand-ducale.

Ensuite, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, prit la parole en sa qualité de Président d'honneur de la Société de la Foire Internationale de Luxembourg. Voici le texte de son discours:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Parmi les attributions qui me sont dévolues en ma qualité de Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, il y en a peu qui me donnent autant de joie et de fierté que celle qui me procure chaque année l'honneur et la satisfaction de procéder à l'inauguration de la Foire Internationale de Luxembourg.

Honneur et joie d'abord de saluer respectueusement LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Luxembourg, la Princesse Marie-Adélaïde et le Prince Charles, qui par Leur Haute Présence daignent apporter à cette grande et brillante manifestation la preuve de l'intérêt constant qu'Elles portent à toutes les entreprises généreuses, de l'encouragement qu'Elles veulent bien signifier à tous ceux qui en furent les créateurs et qui en sont toujours les artisans. Leur Présence à ce rendez-vous national et international est la plus belle consécration des efforts soutenus depuis des années pour le développement des intérêts économiques de notre Ville et de notre pays. Je me fais l'interprète des organisateurs et de tous les exposants en priant Leurs Altesses Royales de bien vouloir accepter l'hommage de notre profonde reconnaissance et de notre attachement indéfectible.

Mes saluts et mes sentiments de gratitude vont ensuite aux représentants du Corps Diplomatique, à Messieurs les Ministres luxembourgeois ainsi qu'aux personnalités de la vie économique et industrielle de notre pays. Tous, Messieurs, vous avez contribué à des titres divers à la réalisation, à la réussite et au rayonnement de cette belle œuvre qu'est la Foire Internationale de Luxembourg.

Je constate avec joie la présence parmi nous des Ministres étrangers du Commerce, de l'Industrie et des Colonies. Je leur adresse mes souhaits de bienvenue et je me félicite qu'ils soient venus se rendre compte par eux-mêmes des progrès réalisés par la F.I.L., de l'extension qu'elle a prise, du nombre toujours grandissant des exposants qu'elle attire.

A Messieurs les exposants étrangers et luxembourgeois enfin, je tiens à exprimer, avec mes cordiaux souhaits de bienvenue, mes félicitations pour avoir réussi à faire, par la qualité des produits qu'ils exposent et par la façon dont ils les exposent, de cette 9^e F.I.L. un immense et grandiose échantillonnage de tout ce que l'esprit créateur de l'homme propose à l'homme pour augmenter son bien-être et pour donner plus de raisons à sa joie de vivre. Je suis heureux de constater que la F.I.L. qui forme aujourd'hui un important maillon dans cette chaîne de fraternité des foires internationales et qui a acquis grâce à la collaboration de tous l'envergure et la réputation que je viens de souligner, englobe dans son enceinte les représentants de tant de Nations. L'activité innombrable de leur génie propre se confond ici dans un ensemble harmonieux qui illustre d'une manière parfaite ce que l'inventeur, l'industriel, l'artisan, le commerçant et l'ouvrier peuvent apporter de positif à l'évolution de notre civilisation, lorsque leur science, leur esprit d'entreprise, leur ingéniosité, leur travail sont mis au service des œuvres de la Paix.

Je tiens toutefois à relever que ce n'est pas en proposant uniquement une civilisation de confort que nous comblerons l'humanité, mais que c'est en satisfaisant aux justes demandes, en appelant les hommes à une prise en charge de leur destin et en leur donnant la conscience aiguë du fait qu'au-dessus des idéologies, des théories et des systèmes souvent contraires mais pas nécessairement inconciliables se trouve ce qui est essentiellement commun à tous :

l'aspiration profonde des hommes vers le bonheur, leur tendance naturelle à créer pour mieux vivre et non l'impitoyable loi qui souvent leur est imposée et qui leur prescrit de créer pour mieux détruire. Lorsque cette vérité simplement humaine aura été comprise et appliquée par tous, nous arriverons à construire l'Europe unie, pacifique et fraternelle dont cette foire est le reflet, la synthèse et la préfiguration.

Les manifestations dans le genre de celle que nous inaugurons aujourd'hui et qui sont le résultat d'une amicale collaboration internationale, d'une mutuelle compréhension pour les besoins de tous, d'une saine et intelligente compétition, nous apportent, après les jours d'angoisse que nous venons de vivre, un immense réconfort et un grand espoir. J'ai en effet la conviction qu'en dépit des apparences l'humanité arrivera à trouver une solution à tous ses problèmes et l'espoir que cette solution, valable pour tous, ne se fera plus, ne devra plus se faire attendre.

Je suis persuadé que toutes les nations retrouveront leur vocation humaine qui consiste dans la création de valeurs spirituelles et morales accessibles à chacun;

je reste persuadé que toutes retrouveront leur foi dans notre destinée commune qui est celle du progrès et de la prospérité dans la paix.

Je me refuse à croire à la fatalité d'une échéance quelle qu'elle soit;

je me refuse à croire à l'humanité assez folle pour déclencher dans un geste d'autodestruction et en renouvelant l'aventure, cette fois irrévocable, de l'apprenti sorcier, de déclencher les forces aussi terribles qu'elles peuvent être bien-faisantes, forces qu'elle a libérées, mais qu'elle contrôle encore.

Je continue d'avoir assez de confiance dans la sagesse de ceux qui président aux destinées du monde pour ne pas douter qu'ils sauront exploiter ces forces pour le plus grand bien de l'humanité et faire poindre ainsi l'aurore d'un nouvel âge d'or. En vous conviant au nom de la Municipalité de Luxembourg et en ma qualité de président d'honneur au 10^e anniversaire de la création de la F.I.L. je forme les vœux les plus ardents pour que, à ce moment-là, les espoirs que je viens d'exprimer aujourd'hui se soient réalisés, au moins en partie, et que nous puissions fêter ce 10^e anniversaire dans l'allégresse et dans l'appréhension de lendemains incertains, que la méfiance, ce cancer qui ronge les bases mêmes de la Paix, ait définitivement fait place à la confiance et au respect réciproques.

Permettez-moi pour terminer de vous redire ma conviction que, remplissant sa mission de rapprochement entre les peuples et de stimulant économique, la 9^e F.I.L. sera une fois encore le point de départ de fructueux échanges commerciaux et de précieux contacts humains. »

Le deuxième orateur fut M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, qui traita plus particulièrement de la situation économique du Grand-Duché dans la perspective du Marché Commun. Nous reproduisons ci-après l'allocution de M. le Ministre des Affaires Economiques :

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La Foire Internationale est devenue l'occasion d'un examen de conscience sur le plan économique. Une année est passée : où en sommes-nous, où allons-nous ?

Il y a d'abord que, pour la première fois, deux ministres russes sont présents en cette salle. Je leur souhaite la bienvenue. Ils ont leurs difficultés comme nous avons les nôtres. Ils n'ignorent pas que l'économie planifiée n'est pas non plus sans crises et, il y a quelques jours à peine, le Gouvernement de l'U.R.S.S. a procédé à une réforme fondamentale de son organisation

économique. Qu'est-ce qu'il a fait? Il a réduit le nombre des fonctionnaires, il a envoyé dans les usines ceux qui travaillaient dans les bureaux. Autrement dit: il recherche l'efficacité et la productivité. Faisons, à notre tour, notre auto-critique.

Qu'y a-t-il de nouveau depuis l'année dernière? Il y a que la Foire 1957 sera sans doute la dernière avant que le Marché Commun ne se mette en mouvement. C'est une chose grave, une date qui marquera.

Il y a, qu'il y a 20 ans, des hommes travaillaient 45 heures et d'autres 48; on appelait les premiers des chômeurs partiels et l'on parlait de sous-emploi. Bientôt l'on dira que ceux qui travaillaient 48 heures font des heures supplémentaires.

Il y a enfin, que quand l'économie est parvenue à une certaine aisance, le souci de la sécurité prend une place toujours croissante. Ainsi, chez nous, on pense plus à augmenter les rentes, les pensions et les retraites qu'à hausser la production. Et plus on a à conserver, plus la sécurité s'impose, plus on devient conservateur.

Mais qu'est-ce donc, au juste, que notre aisance?

Nul ne contestera que la conjoncture est bonne. Le revenu national s'est haussé à un niveau jamais encore atteint. Et la grande question semble être de savoir comment il sera réparti. Car, n'est-ce pas, quand l'Arbed paie des dividendes et des gratifications, tout le monde, dans le pays, réclame des dividendes et des gratifications. On se soucie peu de la montée des prix, on sacrifie le pouvoir d'achat aux salaires nominaux. C'est la crise de la richesse, alors qu'ailleurs c'est la crise de la misère. Or, toutes les deux conduisent, si nous n'y prenons garde, à l'Etat autoritaire. Car c'est en fin de compte à l'Etat que tout le monde demande tout. Mais l'Etat ne donnera aux uns que ce qu'il aura d'abord pris à d'autres. Là, où la conscience nationale n'est plus le total des consciences individuelles, la démocratie, consciemment ou non, échoue et finalement abdique.

Il faut d'abord voir nettement en quoi consiste notre richesse. Pour le voir, je me réfère au "Bulletin Economique" de mars 1957, publié par le Service d'Etudes. Tout le monde connaît les mariages et les divorces des stars de cinéma. Tout le monde connaît Charly Gaul et Louison Bobet, mais presque tout le monde ignore le "Bulletin Economique". C'est d'autant plus dommage que le Service d'Etudes s'efforce de diagnostiquer les maux, mais aussi les remèdes. Il le fait dans une totale indépendance et — fort heureusement — sans se soucier des idées du Ministre, étoile filante dans la pérennité des sciences. Et voici ce qu'il constate: "Depuis la guerre, le Luxembourg a bénéficié de circonstances propices et exceptionnelles et a connu des termes d'échanges très favorables. Ceci nous a permis d'améliorer sensiblement les salaires et

le niveau de vie. Mais cette évolution est due à des prix élevés plutôt qu'aux quantités échangées." Le Service d'Etudes conclut: "Lorsque les prix à l'exportation montent plus que les prix d'importation, les termes d'échange s'améliorent. Nous pourrions donc, en échange, acquérir plus de biens qu'avant. Comme l'industrie de l'acier constitue la base de notre vie industrielle, le prix de l'acier à l'exportation est donc le baromètre de notre prospérité." Mais qui, dans ces conditions, ne reconnaîtrait pas toute la fragilité? Qui, dans ces conditions, ne reconnaîtrait pas, que le boom actuel risque de nous obnubiler et de nous cacher que nos progrès réels restent inférieurs au progrès passager, passager pour autant qu'il dépend de facteurs que d'autres déterminent. Si, avec le Service d'Etudes, nous évaluons la croissance du produit national en prix constants — sur la base des prix d'il y a trois ans — les chiffres constatés sont assurément bien faits pour nous rendre plus modestes et même peut-être plus prudents. En effet, par rapport à 1938, cette croissance atteint pour les Etats-Unis 116 %, pour l'Allemagne 83 %, pour la Norvège 63 %, pour le Danemark 43 %, pour l'Italie 39 %, pour le Luxembourg 35 %. Nous sommes, pour la croissance réelle, plus près des derniers que des premiers. Enfin, le Service d'Etudes se demande si ce déclin relatif n'est pas dû aux habitudes et aux notions dépassées que nous avons héritées, et qui s'opposent à l'adoption des techniques modernes. Il faut donc, dit le Service, atteindre l'homme, le former et l'informer pour que le progrès continue. Si je comprends bien, on nous dit par là — oh combien poliment — que nous sommes bien conservateurs, et sans doute trop suffisants. Que nous croyons à tort que d'autres ne font pas mieux que nous, qu'il faut former et informer, en un mot, qu'il faut changer d'esprit.

Si, sur les marchés mondiaux, les prix de l'acier montent, si ce n'est pas nous qui décidons de leur montée ou de leur chute, qui, dès lors, nous autorise à faire de ces recettes, peut-être provisoires, des dépenses certainement permanentes? Pour ne pas un jour perdre l'équilibre, nous devons adapter notre croissance sociale à notre croissance productive réelle et non pas aux prix d'un seul produit, fixé par le seul marché mondial.

Que sera l'avenir? Dans nos industries de base, nous ne dépasserons guère le niveau de production actuel. Nos sidérurgistes cherchent beaucoup moins à produire plus qu'à produire mieux et à meilleur compte. La modernisation des hauts fourneaux exigera 4 à 5 milliards. La modernisation des charbonnages, source et garantie d'un approvisionnement suffisant, coûtera des centaines de millions. La base sera sans doute plus solide, mais beaucoup plus large. Nous avons d'autres industries largement exportatrices. Elles vont bien, elles iront mieux.

D'autres, travaillant davantage pour le marché commun, luttent difficilement, mais elles

arrivent à perdurer. Si leur productivité n'augmentait pas, elles périliteraient.

D'autres, enfin, vivent sous un masque d'oxygène, elles sont gravement menacées.

Il faut donc d'abord sauver ce qui doit l'être. Quels en seront les critères? Il faut sauver, ce qui, dans le Marché Commun, pourra rester viable. Il faut sauver d'abord les industries exportatrices. Et il faut sauver celles dont la disparition poserait des problèmes sociaux d'une extrême gravité.

Mais il faut aussi, en tout état de cause, élargir la base industrielle. Pour y réussir, il faudra faire un gros, même un très gros effort. Il faudra, dans ce domaine, nous montrer larges, au moins aussi larges que pour les constructions publiques.

Nous devons revoir le problème des transports, donner d'autres bases au problème agricole.

Nous devons faire davantage pour l'Enseignement Technique et faire quelque chose pour la recherche scientifique. Le budget de l'Etat s'en trouvera modifié. Peut-être même, j'ose le dire, faudra-t-il consommer moins pour investir davantage. Mais cela comporte qu'on sache dire non même s'il y a des élections.

Les réformes de structure coûteront à l'Etat des centaines de millions. Mais l'Etat ne pourra pas, l'Etat ne devra pas tout faire et tout payer. L'effort premier est celui des producteurs. Or, l'effort est rare quand il ne s'impose pas. Il y a, pour y atteindre, deux méthodes, je dirai: deux régimes. Le régime autoritaire qui commande et qui sévit et le régime de l'émulation. Dans le premier, l'homme risque sa tête, dans l'autre, il ne risque que ses fonds.

Quant à moi, je crois que dans la coexistence qui, en fait, est une lutte, la victoire sera à ceux qui auront réussi à donner le plus grand bien-être dans la plus grande liberté. La liberté, pourtant, n'est pas l'anarchie. Mais elle est, en matière économique, l'abandon de tout esprit protectionniste, sur le plan professionnel aussi bien que sur le plan international. C'est l'élimination des monopoles et des ententes en matière de prix. C'est la surveillance des prix imposés. Et c'est surtout la mobilité humaine, la possibilité de l'osmose sociale, c'est donc le contraire de tout cloisonnement professionnel ou même humain. Ceux qui craignent la concurrence, sont rarement les plus capables, ils ne sont jamais les plus utiles. Mon Ministère élabore en ce moment une législation contre les abus de la puissance économique. Il veillera à ce que l'économie ne puisse dégénérer en un but en soi, mais qu'elle reste au service de la consommation. Pour réussir, il faudra mettre fin aux abus manifestes. Le loyer commercial actuel dépasse bien souvent les limites défendables. Il en est de même, dans bien des cas, du loyer de l'argent. Il n'est pas possible de bloquer les prix, sans bloquer les loyers. Nous sommes, en Eu-

rope, le pays qui jouit du privilège d'avoir, pour les terrains, les prix les plus élevés par rapport à la valeur des constructions qu'ils portent. Les prix des terres agricoles sont souvent tels qu'ils ne permettront jamais de rentabilité quelconque. La propriété non plus n'est pas un but en soi: elle n'est qu'un moyen, à des fins sociales ou bien économiques. Si elle tue l'économie et rend impossible le social, elle perd sa justification.

Dans quelque temps, il n'y aura plus de frontières économiques entre nous et la Belgique, entre nous et la Hollande, entre nous et l'Italie, entre nous et la France, entre nous et l'Allemagne. Nous voulons être comme l'Amérique, comme l'U.R.S.S., une communauté à l'échelle du monde moderne. Cela ne veut pas dire que nous devons nous américaniser au point de dire en jugeant un homme non pas: que vaut-il, mais combien vaut-il? Mais nous devons tout de même réviser l'échelle de nos valeurs et notre structure sociale. La Révolution française a créé l'Administration et l'ère du laisser-faire. La révolution nucléaire créera la primauté des hommes de sciences, des techniciens, des organisateurs. Nous entrons dans de nouvelles dimensions et dans un rythme plus rapide que celui de nos Places endormies à l'ombre des clochers. Je vous invite donc à réfléchir. S'il n'y a pas de temps à perdre, il n'y a pas davantage de quoi se lamenter. Feuilletons notre Histoire. Jusqu'en 1918, nous étions dans le Zollverein. Après, le peuple, consulté, s'est prononcé pour une union avec la France. Mais, pour des raisons de politique étrangère, étrangères en tout état de cause aux affaires économiques, nous avons eu l'Union belge. Puis, en 1940, nous sommes, d'un jour à l'autre, rentrés dans l'économie de guerre de l'Allemagne hitlérienne. Quand nous en sommes sortis, nous étions dans le Benelux. Nous avons changé de marché comme on change de chemise, non pas en 12 ans, non pas en 12 mois, mais presque en 12 heures. Et, constatez-le vous-mêmes, sans nous en porter trop mal. Alors, de quoi aurions-nous peur? Aurions-nous à avouer que nos pères nous dépassaient? Serions-nous trop vieux ou sclérosés? J'espère bien que non! Pourtant les seuls à penser au Marché Commun semblent jusqu'ici être ceux qui cherchent à y trouver un emploi.

Vous allez ... parcourir la Foire. Regardez et jugez. Faites le point. Nous prenons un nouveau départ. Partir, a dit le poète, est toujours mourir un peu. J'ose espérer que nous allons partir vers la vie. Je suis sûr que, si nous avons confiance en nous-mêmes, si nous sommes prêts à l'effort indispensable, nous allons partir vers la vie. »

La dernière allocution fut prononcée par M. Alphonse Weicker, Président du Conseil de Gérance de la Société de la Foire Internationale de Luxembourg, que nous reproduisons ici:

« Altesses Royales,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Comme les années précédentes, Leurs Altesses Royales ont daigné nous accorder Leur Haut Patronage et nous faire l'insigne honneur d'assister à l'inauguration de notre Foire.

Conscientes de l'importance du progrès économique, base du bien-être de notre population, Leurs Altesses Royales ont voulu par Leur Auguste Présence témoigner Leur sympathie à notre manifestation.

Elles ont aussi voulu nous prouver le grand intérêt qu'Elles attachent à tout ce qui peut contribuer à rehausser le prestige de la nation.

Si en ce jour je prie Leurs Altesses Royales d'agréer ma profonde, ma sincère et ma très respectueuse gratitude et mon déferent attachement, je ne fais qu'exprimer le sentiment qui se trouve ancré au cœur de tous les Luxembourgeois.

Je salue les représentants officiels des nations qui ont bien voulu être des nôtres aujourd'hui. Nous savons apprécier le grand honneur qu'ils nous témoignent et nous les en remercions chaleureusement.

Je voudrais dire à Leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs, à Messieurs les Ministres, à Messieurs les Chargés d'Affaires accrédités à Luxembourg, combien nous sommes heureux de constater leur souci constant de tout mettre en œuvre pour favoriser et développer les liens culturels et économiques qui intéressent à un si haut degré leurs pays et le Grand-Duché.

Monsieur le Président, Messieurs les Membres du Gouvernement, vous estimez à sa juste valeur l'effort conscient et inlassable que fournit notre organisation. L'attention bienveillante et la précieuse collaboration que vous nous apportez, nous encouragent à persévérer dans la voie que nous nous sommes tracée et à nous efforcer de faire mieux d'année en année.

Il m'est infiniment agréable de rappeler les excellents rapports que nous nous flattons d'entretenir avec Messieurs les Bourgmestre et Echevins et avec le Conseil Communal de la Ville de Luxembourg. J'exprime le vœu qu'ils s'affirment davantage encore à l'avenir.

Il me reste un devoir très agréable à remplir, celui de souhaiter une très cordiale bienvenue à toutes les hautes personnalités, à tous nos hôtes de marque, à tous ceux, enfin, qui ont répondu à notre invitation et dont la participation à cette importante manifestation économique, internationale et nationale nous réjouit et nous reconforte.

Nous pouvons compter chaque année sur le bienveillant et combien intéressant concours de la Presse. Je la prie d'agréer nos plus sincères remerciements pour la fidélité de l'appui qu'elle nous consent si spontanément et si généreusement.

Foire! Je ne connais pas de définition plus saisissante que celle du Président Herriot. "La Foire", dit-il, "est le lieu où, sur le minimum d'espace, dans le minimum de temps, avec le minimum de frais, on peut faire le maximum d'affaires."

La 9^e Foire Internationale de Luxembourg justifiera, je l'espère, cette formule. Elle est aujourd'hui une nouvelle promesse, elle sera demain une nouvelle consécration.

Je suis heureux de saluer nos exposants; ceux qui depuis toujours se retrouvent au rendez-vous, ceux aussi qui viennent à nous pour la première fois.

A tous je souhaite que la décision qu'ils ont prise, l'initiative qu'ils ont déployée, la somme d'énergie qu'ils ont dépensée, leur assurent la satisfaction et les résultats positifs qu'ils sont en droit d'attendre de leur travail intelligent de prospection et de propagande.

Messieurs les exposants, nous fournissons la scène, vous êtes les acteurs, le public sera le juge sévère et intéressé.

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance qu'en octobre 1958 sera organisé, dans les locaux de la Foire, le premier "Salon International de la Circulation et de la Police". Ce thème si intéressant et si actuel évoquera sur le plan international les multiples problèmes que pose la circulation sur rail, sur route et dans les airs. Il montrera aussi tous les problèmes qui se posent à la police et à la gendarmerie dans leur travail de réglementation d'organisation, d'éducation et de répression. Nous vous attendons tous au rendez-vous d'octobre 1958.

Depuis notre réunion de l'année dernière, un espoir est né.

Le 25 mars dernier a été signé à Rome le Traité de la Communauté Européenne. Cette date mémorable et glorieuse sera retenue comme un haut fait dans les annales de l'histoire de notre continent.

Je voudrais exprimer à Son Excellence Monsieur Bech, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères depuis toujours, notre vive et très sincère reconnaissance et le féliciter chaleureusement de l'œuvre qu'en collaboration avec ses collègues il vient de réaliser.

Excellence, depuis de longues années vous avez été mêlé à la vie politique de notre pays. Vous nous avez magnifiquement représenté à l'étranger. Tous ceux qui ont eu l'honneur de vous connaître ont été frappés par le charme de votre personnalité, par votre brillante intelligence, par votre jugement clair et précis, fruit d'une longue expérience des hommes et des choses. Par votre probité, par votre clairvoyance, par votre dévouement à la chose publique vous resterez toujours pour nous le chef vénéré et unanimement apprécié.

Permettez-moi d'associer à cet hommage l'enfant né sur le sol luxembourgeois qui y fit ses

études primaires et secondaires, le père de la C. E. C. A., le grand Français, le grand Européen, le Président Robert Schuman.

Le Marché Commun est pour les six pays de l'Europe un nouveau départ. Mais le traité qui l'a créé n'est qu'un cadre, qui permettra de tracer et de réaliser soit une ébauche sans valeur, soit un chef-d'œuvre, dans lequel se retrouveront revivifiés tout le passé glorieux de notre vieille Europe et toutes ses possibilités d'avenir.

Pour parfaire cette œuvre grandiose, pour réaliser toutes les promesses potentielles et toutes nos légitimes aspirations, il faut la collaboration, l'aide consciente, désintéressée, réaliste et enthousiaste de tous.

Le Luxembourg aura, malgré — et peut-être à cause — de l'exiguïté de son territoire, un rôle à tenir, une mission à remplir dans la construction de l'Europe de demain.

Placé au carrefour des nations, en Union Economique avec la Belgique, partenaire de Benelux, terre internationale dont les habitants restent cependant profondément attachés à leur sol, à leur patrie et à leur dynastie, il pourra, sans ambition démesurée, faciliter les contacts, préparer les étapes, comprendre les difficultés nationales et internationales, suggérer des solutions et rechercher dans l'intérêt de tous, la synthèse de la compréhension, de l'entente et du progrès.

Pour nous, comme pour tous les membres de la Communauté, de nombreux problèmes vont se poser.

Il est évident et naturel que chaque pays s'efforcera de faire entrer son économie dans la compétition dans les conditions les plus favorables.

Nous avons l'intime conviction que notre Gouvernement, connaissant la fragilité de notre situation économique, saura prendre toutes les mesures pour favoriser et stimuler les investis-

sements, base et condition de l'épanouissement de nos possibilités concurrentielles.

Dans la nouvelle situation créée par le marché commun, il aura certainement, dans l'intérêt de notre population, la conscience de présenter au corps législatif une loi fiscale qui tiendra compte de l'impérieuse nécessité des amortissements, de l'indispensable encouragement à la constitution de réserves productives et de la possibilité de formation d'un large capital d'épargne, moteur et soutien d'une économie saine et dynamique.

Je ne pourrais mieux clore ce bref exposé qu'en rappelant les paroles prononcées à Rome par Monsieur Spaak:

"Dans cette heure apaisée et heureuse, tâchons de léguer au futur la source d'inspiration que nous puisons dans l'immortel passé."

Les trois orateurs furent longuement applaudis par les personnalités présentes.

Après l'exécution de la « Marche de la Foire Internationale de Luxembourg », composée par Norbert Stelmes et exécutée par la Musique de la Garde grand-ducale, eut lieu la visite des nombreux stands par Leurs Altesses Royales, suivies des invités d'honneur.

A 13 heures, le banquet traditionnel, présidé par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, Président de la Société de la Foire Internationale, réunit toutes les personnalités au restaurant de la Foire.

Au dessert, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, Président de la Société de la Foire Internationale, porta un toast aux Chefs des Nations représentées à la Foire Internationale. S. Exc. M. Malcolm Siborne Henderson, Ambassadeur de Grande-Bretagne à Luxembourg, répondit en portant un toast à S. A. R. Madame la Grande-Duchesse et aux Membres de la Famille grand-ducale.

Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord à Bonn

Le Conseil de l'Atlantique Nord a tenu sa session ministérielle régulière à Bonn les 2 et 3 mai 1957, sous la présidence de M. Gaetano Martino, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie. Les débats ont été dirigés par Lord Ismay, Secrétaire Général de l'Organisation.

A cette session ministérielle, le Luxembourg était représenté par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères.

Voici le texte du communiqué publié à l'issue de la réunion:

L'Alliance Atlantique est et demeure une alliance défensive. Elle a été créée pour protéger

contre toute possibilité d'agression les nations qui y ont adhéré. Elle a réussi, mais il est certain que ce danger subsiste et que les puissances atlantiques doivent donc rester unies pour pouvoir continuer à se défendre.

Le Conseil a noté que, depuis sa dernière session, les dirigeants soviétiques ont entrepris une campagne qui, tout en s'efforçant de faire oublier la répression soviétique en Hongrie, a pour but de pousser l'opinion publique dans divers pays de l'Alliance à s'opposer à la modernisation de leurs forces militaires et d'affaiblir le principe de la sécurité collective fondé sur l'OTAN.

Le Conseil a constaté que l'un des objectifs d'une telle campagne serait d'assurer aux forces soviétiques le monopole de l'armement nucléaire sur le continent européen. Une pareille situation serait évidemment tout à fait inacceptable. Le Conseil a noté avec satisfaction la fermeté des réponses faites à ces manœuvres soviétiques.

L'Alliance Atlantique doit être en mesure de répondre par tous les moyens dont elle peut disposer à toute attaque qui serait déclenchée contre elle. C'est parce qu'elle disposera des instruments de défense les plus modernes qu'elle découragera toute tentative de lancer pareille attaque contre elle. En attendant la conclusion d'un accord acceptable sur le désarmement, aucune puissance ne peut prétendre lui interdire la possession des armes modernes nécessaires à sa défense. Toutefois, si les craintes manifestées par l'Union Soviétique sont sincères, elles peuvent être aisément dissipées. Il lui suffit d'accepter un accord général de désarmement comportant des mesures efficaces de contrôle et d'inspection dans le cadre des propositions plusieurs fois répétées par les puissances occidentales et qui restent un des fondements essentiels de leur politique.

Dans le cadre de ses discussions sur le problème de la sécurité, le Conseil a évoqué le problème de l'équilibre entre les armes modernes et les armes classiques. Le Conseil attendra les résultats des études commencées à ce sujet par les autorités militaires de l'Alliance, afin de permettre aux Etats membres de prendre en commun les décisions nécessaires concernant le développement et l'équilibre des diverses catégories de forces. Le Conseil reste convaincu que ces décisions communes doivent tenir compte de la nécessité pour l'OTAN d'avoir les moyens efficaces pour décourager une agression, y compris un bouclier puissant de forces terrestres, navales et aériennes, pour être à même de protéger les territoires des Etats membres.

Les événements récents de Hongrie ont confirmé que la liberté ne compte pas aux yeux des Soviétiques et que l'U.R.S.S. est prête à employer la force pour briser les légitimes aspirations des nations. Le Conseil a été d'accord pour estimer que la répression brutale de la lutte héroïque des Hongrois pour leur liberté demeure

une réelle difficulté pour l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest.

Le Conseil a examiné les effets que les événements politiques de ces derniers mois ont eus sur la question de la réunification de l'Allemagne. Il a résolu de poursuivre de toutes ses forces les tentatives qui ont été faites pour décider le Gouvernement soviétique à respecter l'accord qu'il a donné concernant la réunification de l'Allemagne par des élections libres. Dans la conviction que la prolongation de la division de l'Allemagne et de la situation anormale de Berlin constitue un danger permanent pour la paix mondiale, les Ministres ont confirmé leur résolution de poursuivre par des moyens pacifiques et de renforcer leur politique commune pour la restauration d'un Etat allemand uni et libre dans le cadre d'un système de sécurité garantissant la paix de l'Europe. Leur attention s'est particulièrement attachée au caractère inhumain de la division persistante du peuple allemand.

Le Conseil a examiné les récents développements de la situation dans le Moyen Orient. Il a conclu que si les dangers pour la paix restent sérieux, il existe cependant certains éléments nouveaux qui permettent d'espérer une limitation des possibilités d'expansion et de subversion communistes. Le Conseil a souligné les efforts déjà faits pour assurer la sécurité et l'intégrité des pays du Moyen Orient.

Les Ministres ont examiné l'état de l'Alliance à la lumière des développements politiques qui se sont déroulés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région atlantique depuis leur dernière réunion. A cette occasion, ils ont passé en revue les progrès réalisés dans le domaine des consultations politiques conformément aux nouvelles procédures instituées à la suite des recommandations du Rapport des Trois approuvé en décembre dernier. Ils sont arrivés à la conclusion que des résultats concrets et utiles ont été obtenus et que l'Alliance acquiert ainsi à la fois plus de maturité et plus de cohésion.

Le Conseil a pris note du rapport que lui a présenté Lord Ismay. Il lui a manifesté ses sentiments de gratitude et l'a remercié des incomparables services que, pendant cinq ans, il a rendus à la cause de l'Alliance.

Le Memorial Day à Luxembourg

Le 30 mai 1957 a eu lieu au cimetière militaire américain de Hamm à Luxembourg la cérémonie du « Memorial Day » en souvenir des membres des forces armées américaines tombés au champ d'honneur.

Sur la tribune d'honneur avaient pris place de nombreuses personnalités, parmi lesquelles

on remarquait les Représentants du Corps diplomatique, M. Butterworth, Chef de la Délégation américaine auprès de la Haute Autorité de la C.E.C.A., M. Emile Reuter, Président de la Chambre des Députés, MM. les Ministres Victor Bodson et Pierre Werner, M. Maurice Sevenig, Membre du Conseil d'Etat, M. Jules Salentiny,

Président de la Cour Supérieure de Justice, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, Mgr. Mathias Erasmy, Curé-Doyen, représentant Mgr. l'Evêque de Luxembourg, le Major Schiltz représentant le Chef d'Etat-Major, le Lieutenant-Colonel Joseph Gilson, Chef de la Gendarmerie, le Lieutenant-Colonel E. Hoscheit, Directeur de la Police, M. Edmond Marx, Consul d'Israël, des délégations des Anciens Combattants et de l'American-Luxembourg Society.

On remarquait en outre M. Carl J. Batter, Président de l'« American Overseas Memorial Day Association », M. Morton P. Kennedy, Président des Cérémonies, le Colonel Davis, Préposé au Cimetière militaire de Hamm, le Commandant Nilus F. McAndrew, Aumônier protestant de l'Armée américaine, M. l'Abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm, et le Dr Charles Lehrmann, Rabbín de la Communauté israélite de Luxembourg, ainsi que le Pasteur du Consistoire protestant à Luxembourg.

A 11 heures, S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné du Capitaine P.-J. Koch, Aide de camp, arriva devant le cimetière où il fut salué par M. William H. Christensen, Chargé d'Affaires a. i. de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de l'Armée américaine stationné à Verdun.

La cérémonie débuta par une invocation faite par le Rabbín Lehrmann. Ensuite, des allocutions furent prononcées par le Président des Cérémonies du Cimetière de Hamm, par le Général-Major Halley G. Maddox, Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'air américaine en Europe, et par M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée Luxembourgeoise. Voici le texte de cette dernière allocution:

« This blooming month of May brings us back to the Cemetery of Hamm after a troublesome winter.

As the years pass by, the memory of the heroic soldiers buried here might stand fainter against the background of the staggering developments in world affairs. It is the merit of this Memorial Day to convey our minds back to them and, by the way, back to our own selves. Because considering their memory we are bound to consider our own condition, according to Maurice Barrès: a famous tomb is a living spirit. These men crossed the ocean and were involved in a terrific fight for freedom and liberty, not for the sake of their own nation only, but for that of the people of the ancient continent too. And among these were the people of this country, who therefore can never forget the tribute of immeasurable gratitude they owe to the great American nation.

In face of these tombs we may ask ourselves whether we are still determined to defend with the same resolution these high values of freedom

and liberty? Are we confident enough into the good which flows from our democratic institutions to defend them? Are we handling them according to the freely accepted discipline without which no political system can stand? Are we willing to escape subservience or are we simply running into it to get rid of the anxiety of the nuclear age, of which the dead buried here did scarcely see the premonitions?

It is our faith that the war of fear, which is waged today, may be won by spiritual weapons. Never in history did the fate of the world depend so much on the choice to be made in the pure conscience of man. Peace is dependent on decisions to be taken by individuals on whose shoulders rest immeasurable responsibilities. We need therefore a strong public philosophy, clear principles in the conduct of the nations and a real love for mankind. Peace is our aim, disarmament is our wish. But history tells us and the events of a troublesome winter, to which I referred at the outset, show that a permanent preparedness is the only means of preserving our way of life and our democratic institutions. This preparedness may be extenuating. It may involve economic and financial sacrifice. But without it the necessary negotiation would result into a deadly cheating.

This preparedness has to be founded on a concurrent and collective effort.

The links between the nations of our western world are based on the recognition of the unfor-sakable rights of every country to according to its own way of life. We stand together to defend and preserve our particular personalities. We can only succeed if the spirit of friendship and human sympathy among our nations is preserved. The western countries will have to speak the same language as they did at the time when these men gave their life. As for the U.S.A. and Luxembourg, this cemetery is the lasting rallying-sign for their indestructible friendship, the dead buried here call for our cooperation, our courage, our purity of faith and will. Let us not deceive them!

Après que M. l'Abbé Jacques Schmit, Curé de Hamm, eut dit les prières catholiques, des couronnes de fleurs furent déposées par S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et ensuite au nom de l'Armée américaine, de la Chambre des Députés, du Gouvernement grand-ducal, du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, de la Ville de Luxembourg, de la Paroisse de Hamm et des diverses associations, de la Communauté israélite de Luxembourg, du Consistoire protestant de Luxembourg, de l'« American Overseas Memorial Day Association », des « American Veterans » et de l'« American-Luxembourg Society ».

Des salves furent alors tirées par le détachement d'honneur de l'Armée américaine, suivies par la Sonnerie aux Morts exécutée par la Fanfare de Hamm.

Après que le Pasteur du Consistoire protestant eut dit les prières, l'Aumônier militaire américain M. Nilus F. McAndrew procéda à la bénédiction du cimetière.

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

Rappelons qu'à l'occasion du Memorial Day S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg reçut des mains de M. Carl J. Batter, Président de l'« American Overseas Memorial Day Association », la médaille d'or de l'« American Legion ».

Le Rallye de Luxembourg du « Trans-Europ-Express »

Les Administrations des Chemins de Fer français (S.N.C.F.), allemands (D.B.), belges (S.N.C.B.), néerlandais (N.S.), suisses (C.F.F.), italiens (F.S.) et luxembourgeois (C.F.L.) ont créé, dans le cadre de l'Union Internationale des Chemins de Fer, une nouvelle organisation dénommée « Groupement Trans-Europ-Express », en abréviation « TEE ».

Soucieux d'améliorer constamment les relations ferroviaires, le Groupement Trans-Europ-Express a mis en œuvre, à partir du 2 juin 1957, de nouvelles rames automotrices rapides, dotées d'un maximum de confort, qui circulent entre les principaux centres de la France, d'Allemagne, de la Belgique, des Pays-Bas, de la Suisse et du Luxembourg.

Il s'agit des trains ci-après : Amsterdam—Zurich, et vice versa, passant par Luxembourg = Edelweiss; Paris-Nord—Bruxelles, et vice versa = Oiseau bleu; Paris-Nord—Amsterdam, et vice versa = Ile de France; Paris-Nord—Amsterdam, et vice versa = Etoile du Nord; Paris-Nord—Dortmund, et vice versa = Paris-Ruhr; Paris—Est—Zürich, et vice versa = Arbalette; Lyon—Milano, et vice versa = Mont Cenis; Marseille—Milano, et vice versa = Ligure; Ostende—Dortmund, et vice versa = Saphir.

Afin de permettre à la presse de se faire une idée du nouveau service et du nouveau matériel mis en circulation par le TEE, les diverses administrations ferroviaires intéressées avaient convié les représentants de la presse à Luxembourg le 31 mai 1957, où le Groupement TEE organisait un rallye international de toutes les rames TEE.

Parmi les personnalités qui assistaient à cette manifestation, qui se déroula à la Gare de Luxembourg, on notait la présence de S. Exc. le Comte Karl von Spreti, Ambassadeur à Luxembourg de la République Fédérale d'Allemagne; de M. Karl Koch, Président de la « Deutsche Bundesbahn », M. Mutz, Directeur Général de la « Deutsche Schlaf- und Speisewagengesellschaft », pour l'Allemagne; de M. Raoul Dooreman, Conseiller d'Ambassade de Belgique, M. Nolet de Brauwere, Secrétaire Général de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, pour la Belgique; de M. Pierre Le Nail, Premier

Secrétaire d'Ambassade de France, M. Tuja, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Chemins de Fer, M. Antonini, Secrétaire Général de la Société Nationale des Chemins de Fer Français, M. Maréchal, Directeur de l'Exploitation Générale de la Compagnie Internationale des Wagons-Lits, pour la France; de M. Vincenzo Bolasco, Conseiller d'Ambassade d'Italie, pour l'Italie; de M. Victor Bodson, Ministre des Transports du Luxembourg, M. Jean Metzдорff, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, M. Jean-Pierre Musquar, Directeur de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, pour le Luxembourg; de M^{lle} de Roo van Alderwerelt, Attaché d'Ambassade des Pays-Bas, M. den Hollander, Président du Groupement Trans-Europ-Express, Président de N. V. Nederlandsche Spoorwegen, pour les Pays-Bas; de M. Olivier Paul Rossy, Consul honoraire de Suisse, M. Wichser, Directeur Général des Chemins de Fer Fédéraux Suisses, M. Strauss, Secrétaire Général des Chemins de Fer Fédéraux Suisses, M. Seewer, Directeur de la Société Suisse des Wagons-Restaurants, pour la Suisse.

Rappelons que les personnalités étrangères ainsi que les nombreux journalistes furent salués à leur descente de train par M. Jean-Pierre Musquar, Directeur des Chemins de Fer Luxembourgeois.

A 13 heures, un déjeuner fut offert par le Groupement TEE dans les salons du Buffet de la Gare. Au dessert, M. Jean Metzдорff, Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

Au nom des chemins de fer luxembourgeois qui aujourd'hui ont le grand plaisir de vous voir réunis autour d'eux, je vous souhaite une cordiale bienvenue. Vous avez pris rendez-vous dans une ville qui, en 1963, va commémorer le millénaire de sa fondation. C'est vous dire qu'elle a mis, à peu d'années près, mille ans pour devenir d'un lieu de dissension entre peuples un centre d'union de six nations européennes.

A la croisée des chemins des armées de toutes les nations, dont elle fut, en tant que la Gibraltar du Nord, l'objet de convoitise pendant des siècles, la Ville de Luxembourg a connu tous les visages et entendu toutes les langues de l'Europe divisée.

C'est par un acte de coopération internationale sur le plan européen que de Ville des bastions, elle devint Ville des roses; c'est par un acte de compréhension internationale volontaire sur le plan européen que de Ville des roses, elle est devenue Capitale de la première Institution supranationale. Non contente donc d'ouvrir les portes à ses voisins immédiats, elle a démolit d'abord les enceintes des fortifications pour accueillir finalement sur les ruines de ses remparts les ressortissants de l'Europe des six.

Aussi suis-je bien aise de pouvoir recevoir en ce jour non seulement les représentants de ladite petite Europe, mais ceux d'une Europe plus vaste déjà.

En effet, Mesdames et Messieurs de la presse, c'est vous les forgerons attirés de l'opinion publique de sept pays européens; vous avez suivi l'invitation qui vous a été faite par votre Administration ferroviaire nationale, pour assister chez nous à la présentation internationale par sept pays, du nouveau matériel, qui, à l'avenir, reliera les capitales de l'Europe. Je vous remercie de la collaboration que vous nous apportez et qui nous est éminemment précieuse.

Mes souhaits et mes vœux vont aux Administrations ferroviaires, membres du Groupement TEE qui ont répondu à l'appel pour l'organisation de cette manifestation qui franchit un cap dans l'évolution future des transports ferroviaires internationaux.

Aussi faut-il apprécier à sa juste valeur l'esprit de compréhension réciproque des Administrations intéressées qui ont abandonné les couleurs nationales pour adopter celles de la nouvelle communauté des sept, qui ont consenti à soumettre l'uniforme cheminot national au port d'un insigne commun.

Cette attitude, Mesdames et Messieurs, est non seulement une attitude de l'esprit, mais une attitude du cœur, née du sentiment de la solidarité qui depuis toujours anime les cheminots et dont vous avez aujourd'hui devant vos yeux la preuve éclatante.

La présentation de ce jour est, à n'en pas douter, l'expression concrète d'une volonté commune bien déterminée qui déjà fait droit aux réalités de demain.

Mes remerciements aux Administrations amies viennent de tout cœur. Elles s'adressent encore et surtout au Groupement Trans-Europ-Express en la personne de son dynamique Président, Monsieur den Hollander.

Monsieur le Président,

Plus que l'inventeur de cette idée qui s'est réalisée dans les trois lettres TEE, plus que le

hardi promoteur de ce Groupement, dont vous pouvez être fier, vous en êtes l'âme profonde et indispensable.

Je remercie Monsieur l'Ambassadeur, Messieurs les Représentants des Etats, Monsieur le Ministre, de ce qu'ils ont bien voulu rehausser par leur haute présence l'éclat de notre manifestation d'aujourd'hui.

Aussi permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de lever mon verre à la prospérité de cet avion sur rail qu'est le Trans-Europ-Express, à la santé de Monsieur den Hollander, qui préside à ses destins, au bien-être des sept nations et administrations ferroviaires qui y collaborent, et à l'amitié que nous portent, par leur présence en ce jour faste et en ce lieu, les représentants de la presse internationale.

M. den Hollander, Président du Groupement Trans-Europ-Express, prit ensuite la parole pour remercier les organisateurs et pour donner un aperçu sur le nouvel organisme. Voici le texte de son allocution :

« Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Je me fais un grand honneur de me trouver parmi vous et de pouvoir vous adresser la parole.

Avec des sentiments de vive reconnaissance de votre hospitalité, je m'adresse en premier lieu aux chemins de fer luxembourgeois qui nous ont permis de montrer à présent les premiers résultats de nos efforts collectifs vers une modernisation du transport international de voyageurs par train. Nous le considérons comme un privilège, et encore nous le prenons à bon augure, que vous nous avez fourni l'occasion de témoigner, précisément ici à Luxembourg, d'une volonté ferme de réaliser autant que possible, également dans notre domaine, la tendance vers une collaboration occidentale efficace.

Dans quelques jours, la forme la plus moderne du transport international de voyageurs par train entrera en vigueur. C'est une étape très importante vers un rassemblement efficace d'efforts des chemins de fer, mais elle n'est sûrement pas la première étape. La collaboration internationale dans le domaine ferroviaire existe aussi longtemps que les relations internationales par train elles-mêmes. Pendant des années, cette collaboration est restée essentiellement bilatérale et incidentelle. Cependant, peu à peu elle est devenue plus solide et surtout après la deuxième guerre mondiale elle est devenue à certains points une coopération permanente. Cela se manifestait surtout dans le domaine du transport de marchandises. C'est que les chemins de fer avaient été fort endommagés pendant la guerre. Le grand besoin de nouveau matériel — particulièrement de wagons — ainsi que la nécessité de servir à une reconstruction économique rapide des pays en question moyennant un transport ferroviaire solide, faisaient

naître l'opinion qu'une coopération internationale, quant à l'acquisition et l'usage du matériel de marchandises, rendrait possible une efficacité considérablement plus grande que cela avait été le cas jusque là. Ainsi on créa l'« Europool », dans lequel plusieurs pays apportaient du matériel dont on pouvait se servir pour chaque réseau. Ainsi on créa également la société ferroviaire internationale de transports frigorifiques, l'« Interfrigo ». En troisième lieu on créa l'« Eurofima », la société pour le financement de matériel ferroviaire. L'organisation qui a été d'une très grande importance pour la réalisation de ces formes d'harmonie, c'est l'Union Internationale des Chemins de fer qui fait presque tous les jours preuve de son utilité aux Administrations Membres ferroviaires. Si je cite enfin l'Office de Recherches et d'Essais comme organisation de recherches importante dans le domaine de la technique ferroviaire, je crois avoir suffisamment montré que collaboration et coopération ne sont pas étrangères aux chemins de fer européens.

Les relations TEE forment le premier résultat d'une collaboration internationale intensifiée dans le domaine du transport international de voyageurs par train. On n'est pas arrivé à fonder une nouvelle société qui aurait pu fournir du matériel propre et uniforme au groupement TEE. Cela n'empêche pas que le TEE, dans la forme qu'il est exploité à présent, est une étape considérable du chemin qui conduira à la modernisation totale du transport international de voyageurs par train.

Les 10 lignes, qui constituent ensemble le réseau TEE, relient 73 centres économiques et culturels les plus importants de l'Europe Occidentale d'une façon caractérisée par vitesse, confort, fréquence et un horaire bien ajusté au trafic.

Pour obtenir une durée de voyage plus courte, il ne fallait non seulement augmenter la vitesse des trains, mais encore réduire les arrêts en cours de route. Avec les longs trains remorqués

du type classique, ceci n'était pas réalisable. Seuls des trains automoteurs, qui peuvent être exploités en petite unité, sans changement de locomotive et sans modification de composition en cours de route, forment la solution dans ce cas. Les pertes de temps aux frontières pour contrôle douanier devraient être également supprimées.

Comme système de traction, seule la traction Diesel était utilisable, étant donné que les différents réseaux électrifiés des pays respectifs ne se joignent pas et que d'autre part les systèmes de tension sont différents. Toutefois on continue toujours à développer la technique. Je suis persuadé que, dans l'avenir, nous arriverons à nous servir outre les rames diesel-électriques de rames TEE électriques.

En continuant progressivement l'électrification des chemins de fer européens, il doit y avoir la possibilité d'arriver dans quelques années à desservir par traction électrique p. ex. le trajet Amsterdam-Rome, sans que les quatre différents systèmes de tension de ce trajet en constituent un inconvénient. Cela ouvrira alors de nouvelles perspectives ce qui nous permettra de nous développer dans le même rythme que le transport motorisé par route et de l'aviation.

Les administrations ferroviaires de la Belgique, de l'Allemagne, de la France, de l'Italie, du Luxembourg, de la Suisse et des Pays-Bas qui à présent forment ensemble le « Groupement TEE », espèrent sincèrement que les relations TEE, présentées par elles, pourront suffire aux besoins actuels. Elles espèrent en outre d'avoir pu apporter une contribution réelle au développement économique et culturel pour l'unification des pays de l'Europe Occidentale.

A l'issue du déjeuner eut lieu la visite des diverses rames TEE exposées en Gare de Luxembourg. En fin d'après-midi, tous les trains TEE retournèrent dans leurs capitales respectives, mettant ainsi fin à cette manifestation des chemins de fer européens.

Nouvelles de la Cour

Le 3 mai, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Roger Taymans, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté le Roi des Belges.

*

Le 7 mai, Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince ont reçu en audience le Général d'Armée Jean-Etienne Valluy, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général Hans Speidel, Commandant en Chef des Forces Terrestres Centre-Europe.

*

Le même jour, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience le Général de Corps d'Armée Raymond Baillif, Gouverneur Militaire de Metz.

*

Le 13 mai, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. Mau-

rice Frère, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique.

*

A l'occasion de la Naissance de Son Altesse Royale le Prince Jean et de Son Altesse Royale la Princesse Margaretha, le 15 mai, des listes d'inscription sont déposées au Palais à Luxembourg et au Château de Berg.

*

Le 22 mai, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience de congé S. Exc. M. Tapio Voionmaa, Ministre de Fin-

lande, et lui a remis les insignes de Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

*

Le 30 mai, Son Altesse Royale Monseigneur le Prince a reçu en audience, en présence de M. William Christensen, Chargé d'Affaires a. i. des Etats-Unis d'Amérique, le Général-Major Halley G. Maddox, le Colonel Paul A. Roy, ainsi que MM. Carl J. Batter jr., Commandeur du Département de France de l'American Legion, et Morton P. Kennedy, Directeur des Cérémonies au Cimetière militaire américain de Hamm. A cette occasion, M. Batter a remis à Son Altesse Royale les insignes de la Médaille d'Or de l'American Legion.

Nouvelles diverses

Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains de Tourisme.

Du 1^{er} au 4 mai 1957, le Comité-Directeur de la Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains de Tourisme, dont le Président est M. R. Allof (Belgique), s'était réuni à Luxembourg, suite à une invitation de l'Office National du Tourisme.

A cette réunion étaient présents les délégués de la France, de Grande-Bretagne, de l'Italie, de Belgique, des Pays-Bas, de Pologne, de la Suisse, de Tchécoslovaquie et du Luxembourg. Outre ces pays font encore partie du Comité-Directeur la République Fédérale d'Allemagne, l'Egypte, l'Espagne, la Grèce et le Maroc.

A l'issue de la séance de travail, les délégués ont fait une excursion à travers le Grand-Duché. Ajoutons encore qu'un dîner fut offert en leur honneur par le Gouvernement. Ce déjeuner était présidé par M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

*

Le Général Speidel à Luxembourg.

Le 2 mai 1957, le Général Hans Speidel, Commandant en Chef des Forces Terrestres Centre-Europe, a fait une visite officielle à Luxembourg.

A cette occasion il a eu des entretiens avec le Ministre de la Force Armée ainsi qu'avec le Chef d'Etat-Major de l'Armée. Dans la soirée, un banquet eut lieu en son honneur à l'Hôtel Brasseur.

Le lendemain, le Général Speidel a quitté le Luxembourg à destination de Bruxelles.

*

La Journée de la Résistance.

Comme chaque année, l'Union des Mouvements de résistance luxembourgeois a fêté, le 5 mai 1957, la « Journée de la Résistance ».

Au cours de la matinée, une messe commémorative a été célébrée en l'église Saint-Michel par Mgr. Jules Jost, Aumônier général de la Force Armée. En dehors de fortes délégations des divers mouvements de résistance et d'anciens combattants, de nombreuses personnalités assistèrent au service religieux.

Un cortège se rendit ensuite au cimetière de Notre-Dame, où S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg, accompagné de MM. Alphonse Osch et Nico Muller, respectivement Président et Secrétaire Général de l'Union des Mouvements de Résistance luxembourgeois, déposa une gerbe devant la Croix de Hinzert, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts ». Un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs militaires. La cérémonie se termina par l'exécution de l'hymne national.

Au cours de l'après-midi, le film « Nuit et Brouillard », montrant les horreurs des camps de concentration et les crimes qui y furent commis, fut projeté au Théâtre Municipal.

*

Le Général Valluy à Luxembourg.

Le 6 mai 1957, le Général Jean-Etienne Valluy, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe, arriva à l'aérodrome du Findel, où il fut reçu à sa descente d'avion par le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement et le Major Robert Winter. Du côté français était présent le Général de Corps d'Armée Baillif, Gouverneur militaire de Metz, Com-

mandant la sixième région. Les honneurs militaires furent rendus par un détachement de la Garde grand-ducale.

Au cours de sa visite officielle de trois jours à Luxembourg, le Général Valluy fut reçu en audience au Palais grand-ducal. Il visita également, en compagnie de M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée, la Caserne du Herrenberg à Diekirch. Après y avoir déjeuné au mess des officiers avec M. le Ministre de la Force Armée, le Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe s'adressa au corps des officiers de réserve.

Dans la soirée du 7 mai, le Général Valluy était l'hôte de M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, au cours d'un dîner qui eut lieu en son honneur au Ministère des Affaires Etrangères.

Le Général Valluy quitta le Luxembourg dans la matinée du 8 mai à destination de Paris.

*

Journée Commémorative de la Libération et de l'Armistice à Luxembourg.

Le 8 mai 1957, l'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies a célébré pour la douzième fois la traditionnelle Journée de la Libération et de l'Armistice.

Les manifestations de la Journée débutèrent devant le Monument de la Force Armée par le dépôt de fleurs par une délégation du Comité de l'Association. Un détachement de la Garde grand-ducale rendit les honneurs militaires.

Des fleurs furent ensuite déposées, aux accents de la « Sonnerie aux Morts », au Monument du Souvenir, au Monument du Soldat Inconnu au cimetière Notre-Dame, sur les tombes des aviateurs britanniques au cimetière de Hollerich, sur celle du Général Patton au cimetière militaire américain de Hamm ainsi que sur la tombe du regretté Rudy Ensich, Président des Anciens Combattants.

Après le dépôt des fleurs, les anciens combattants se rendirent à l'église Saint-Michel, où une messe commémorative fut célébrée par l'ancien Aumônier militaire Pierre Martzen.

Parmi les nombreuses personnalités présentes à la messe on remarquait les Représentants du Corps diplomatique, M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, plusieurs échevins de la Ville de Luxembourg, des délégations des mouvements de résistance et d'anciens combattants, notamment l'« Unio'n », l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de la Guerre 1914-1918, la 131^e Section Française des Médailleurs Militaires, la Société des Anciens Combattants Français à Luxembourg, les Anciens

Combattants Belges dans le Grand-Duché de Luxembourg, l'Amicale des Volontaires Luxembourgeois de l'Armée Belge, le Groupement Indépendant des Maquisards Luxembourgeois et l'Association des Mutilés de Guerre.

A l'issue du service religieux, un banquet démocratique réunissait les anciens combattants au siège de l'Association à Luxembourg.

*

L'unification du droit dans Benelux.

La commission Benelux pour l'unification du droit s'est réunie à Luxembourg les 10 et 11 mai 1957 sous la présidence de M. Nijpels (Pays-Bas). La commission a terminé ses travaux relatifs au traité sur la compétence judiciaire à l'exécution des jugements. Ce projet sera transmis aux Ministres de la Justice des trois pays. Les travaux ont porté également sur les délits de fraude et sur l'opportunité de revoir le traité relatif à l'assurance obligatoire en raison des travaux sur cette matière, actuellement en cours à Strasbourg, au sein du Conseil de l'Europe.

*

Les 10 et 11 mai 1957, le « Conseil permanent de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers judiciaires » s'était réuni à Luxembourg sous la présidence de M^e Soulard, huissier de justice à Dijon.

Parmi les délégués on remarquait des huissiers de justice de France, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Italie, Canada, Algérie et Luxembourg.

Après la réunion de clôture, une réception fut offerte en leur honneur par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice. Les délégués ont ensuite visité les sites pittoresques du pays ainsi que la vallée de la Moselle.

*

Journées d'amitié franco-luxembourgeoise.

Les 11 et 12 mai 1957, les bourgmestres des chefs-lieux des douze cantons de Luxembourg furent invités à Paris par les « Amitiés Franco-Luxembourgeoises », dont le Président est M. Henri Solus, Professeur à la Faculté de Droit de Paris.

Au cours de ces deux journées, les nombreux liens d'amitié qui unissent si étroitement la France et le Luxembourg, ont été soulignés. Cette belle manifestation prit encore une signification toute particulière en raison même de la date à laquelle elle a eu lieu. En effet, les Luxembourgeois se souviennent de ce tragique 10 mai 1940, jour de l'occupation du pays par les troupes nazies, où la France a si généreusement offert sa grande hospitalité traditionnelle aux nombreux réfugiés luxembourgeois qui fuyaient leur patrie devant l'ennemi.

La réception officielle de la Ville de Paris eut lieu dans les salons de l'Hôtel de Ville, où le Président du Conseil Municipal, M. Pierre Ruais, souhaita la bienvenue aux invités.

Répondant au nom de ses collègues, M. Emile Hamilius, Député-Maire de la Ville de Luxembourg, remercia la Ville de Paris et les « Amitiés Franco-Luxembourgeoises » de leur invitation. A cette occasion il évoqua les nombreux liens existant entre les deux pays.

Dans la soirée, un banquet fut offert dans la grande salle de l'Ecole Hôtelière. A la table d'honneur avaient pris place entre d'autres personnalités: M. le Préfet de la Seine et M^{me} E. Pelletier, M. le Vice-Président du Conseil Communal de Paris et M^{me} Vayssset, remplaçant M. le Président du Conseil Municipal, S. Exc. M. l'Ambassadeur du Luxembourg à Paris et M^{me} Robert Als, M. et M^{me} Trillot de la Morandière, M. et M^{me} Lollire, M. le Professeur Mazeaud, M. le Ministre Nicolas Hommel, Délégué permanent du Luxembourg auprès de l'OTAN et de l'OECE, M. François Nothomb, Consul Général de Luxembourg à Paris, M. Hoeltgen, Président de la Chambre de Commerce de Luxembourg en France, etc.

Au dessert, des discours furent prononcés par M. le Professeur Solus et par M. Emile Hamilius.

Le lendemain, une excursion eut lieu sur la Seine en bateau mouche. Ces journées d'amitié furent clôturées par une réception offerte dans la soirée du 11 mai à l'Ambassade du Luxembourg par M. l'Ambassadeur et M^{me} Robert Als.

*

Le 12 mai 1957 eut lieu à Mondorf-les-Bains une journée d'amitiés universitaires franco-luxembourgeoise qui avait pour but de créer les liens d'amitié entre les économistes français et luxembourgeois.

Cette manifestation, placée sous le patronage de M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement, et de M. R. Roblot, Doyen de la Faculté de Droit de Nancy, réunissait l'Association des Anciens Elèves de l'Institut Commercial de l'Université de Nancy ainsi que les membres de l'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales de Luxembourg.

*

Le 17 mai 1957, un groupe de 35 membres du Collège de la Défense Nationale du Canada arriva à Luxembourg pour une visite de deux jours. Ce groupe avait participé au voyage d'études organisé chaque année par le Collège de la Défense Nationale en Europe. Les membres du Collège sont des officiers supérieurs des trois armes, des fonctionnaires de diverses ministères et des dirigeants de l'industrie du Canada, des Etats-Unis et de Grande-Bretagne.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, l'Attaché Militaire près la Légation du Canada à Bruxelles et M^{me} W. F. Cameron offrirent une réception en l'honneur des membres du Collège dans les salons d'un hôtel du centre de la ville. Parmi les nombreuses personnalités civiles et militaires qui prirent part à cette réception on remarquait les Représentants diplomatiques des Etats-Unis et de Grande-Bretagne, M. Pierre Werner, Ministre de la Force Armée luxembourgeoise, M. Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de la Force Armée, ainsi que de nombreux officiers luxembourgeois.

*

Journées franco-belgo-luxembourgeoises de science pénale.

Les 24 et 25 mai 1957, l'Union belgo-luxembourgeoise de droit pénal avait organisé, à Liège et à Namur, des « Journées franco-belgo-luxembourgeoises de droit pénal » consacrées à l'étude de « La Probation » qui fait actuellement l'objet d'un projet de loi dans les trois pays intéressés.

Au cours de ces journées, les travaux ont porté sur les rapports suivants:

Premier rapporteur, M. Constant, Avocat Général à la Cour d'Appel de Liège, sur le sujet: « Les sursis et la probation dans les projets de lois français et belges ».

Deuxième rapporteur, M. Germain, Avocat Général à la Cour de Cassation de France, sur le sujet: « Quelques aspects de la probation franco-belge ».

Troisième rapporteur, M. Hoornaert, Avocat à la Cour d'Appel de Liège, sur le sujet: « Quelques réflexions sur la probation telle qu'elle est conçue par les projets de lois français et belges ».

Quatrième rapporteur, M. Vonin, Doyen de la Faculté de Droit à l'Université de Bordeaux, sur le sujet: « La probation ou mise à l'épreuve et le procès de répression ».

Rappelons que le Luxembourg était représenté à ces « Journées franco-belgo-luxembourgeoises de droit pénal » par M. Jules Salentiny, Président de la Cour Supérieure de Justice de Luxembourg.

*

Le 25 mai 1957, le Colonel Guillaume Albrecht, Chef d'Etat-Major de l'Armée, avait invité les Membres du Conseil d'Etat et les Chefs des Administrations de l'Etat à une visite des installations de la nouvelle Caserne de Diekirch.

Cette visite était suivie d'une agape au mess des officiers, à laquelle prirent part les nombreux invités.

*

Le 26 mai 1957 a eu lieu, à Vichy, la première assemblée générale de l'Union Européenne

de Médecine Sociale. Huit pays y étaient représentés: la République Fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Suisse.

Au cours de la séance de travail, les délégués ont procédé notamment à un examen du statut et des modifications nécessaires à apporter en vue de l'extension du comité exécutif, pour permettre la représentation d'un plus grand nombre de pays d'Europe et un meilleur fonctionnement de l'Union Européenne de Médecine Sociale.

*

Conférence Ministérielle Benelux.

Le 29 mai 1957 a eu lieu, à Bruxelles, une conférence interministérielle Benelux qui devait examiner le projet du Traité instituant l'Union Economique Benelux.

A cette réunion, le Luxembourg était représenté par M. Joseph Bech, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, M. Victor Bodson, Ministre de la Justice et des Travaux Publics, M. Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, M. Pierre Werner, Ministre des Finances et de la Force Armée, et M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture.

A l'issue de cette réunion, le communiqué suivant a été publié:

Lors de la réunion du Comité des Ministres, tenue à Bruxelles le 29 mai 1957 sous la présidence de Monsieur le Dr J. M. A. H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, au siège du Secrétariat Général de l'Union Douanière Benelux, les Ministres ont procédé à l'examen du projet de Traité instituant l'Union Economique Benelux.

Le projet de texte du Traité Benelux a été examiné article par article, chaque délégation ayant fait valoir ses observations.

Un accord a été réalisé sur le fond des problèmes discutés et les textes y afférents.

En particulier, le Comité de Ministres a veillé à tenir compte du contenu des traités européens actuellement soumis à l'approbation des Parlements.

La mise au point du texte définitif de divers articles a été confiée à une Commission d'experts juridiques.

Les Ministres poursuivront l'examen définitif du projet de Traité et de ses annexes lors d'une réunion du Comité de Ministres qui aura lieu à Bruxelles le 15 juin prochain.

*

Au mois de mai, un double numéro spécial richement illustré a été consacré au Luxembourg par la revue mensuelle internationale « Modernisation » paraissant à Paris.

Ce numéro spécial, préfacé par M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, des Transports

et des Travaux Publics, et M. Michel Rasquin, Ministre des Affaires Economiques, contient de nombreux articles écrits par des fonctionnaires des deux administrations intéressées et par des personnes de la vie industrielle du pays. Ces articles traitant surtout de l'aéroport de Luxembourg, de l'aménagement hydroélectrique de la vallée de la Sûre, de la modernisation de la traction aux chemins de fer luxembourgeois, de la reconstruction des ouvrages d'art de la voirie de l'Etat et du développement du réseau routier, de la modernisation du chauffage urbain, de l'alimentation du Grand-Duché en énergie électrique, des récentes réalisations dans l'industrie sidérurgique, de l'industrie des fabrications métalliques au Grand-Duché, etc.

Cette revue française fera connaître à l'étranger les efforts faits au Luxembourg dans ces divers domaines.

*

La Belgique et le Luxembourg sont toujours au troisième rang des fournisseurs européens des Etats-Unis, note-t-on à la lecture des statistiques officielles américaines pour l'année 1956.

Le tableau comparatif ci-après révèle que tous les pays européens ont enregistré des progrès dans leurs exportations vers les Etats-Unis durant l'année 1956, mais selon un coefficient d'augmentation très variable.

Exportations vers les Etats-Unis (en millions de dollars)

	1955	1956	% augm.
Grande-Bretagne et			
Irlande du Nord	615,1	721,8	17,4
Allemagne (R. Féd.)	362,3	491,1	35,5
Belgique-Luxembourg	243,8	300,7	23,3
France	200,4	228,1	13,8
Italie	177,2	213,7	20,6
Suisse	147,1	177,1	20,4
Pays-Bas	148,0	164,3	11,0
Suède	84,7	108,8	28,5
Turquie	62,5	73,3	17,3
Norvège	61,6	71,3	15,8
Espagne	58,8	64,2	9,2
Danemark	57,7	58,2	0,09
Finlande	43,9	48,3	10,0

*

Les Véhicules à moteur immatriculés au Luxembourg.

D'après une étude du Service d'Etudes et de Documentation parue dans le « Bulletin Economique » du mois de mai 1957, le nombre de véhicules à moteur immatriculés au Grand-Duché à la date du 1^{er} janvier 1957 a été de 46.851 contre 42.376 au 1^{er} janvier 1956. Ces chiffres sont basés sur les statistiques annuelles établies par la Direction des Contributions.

Ce sont les voitures de personnes qui constituent la plus forte catégorie avec 24.274 unités. Viennent ensuite les motocyclistes, dont le total

s'approche des 10.000, puis les camions et les camionnettes, les tracteurs, les autobus et les véhicules spéciaux. Notons que les véhicules de la Force Armée ne sont pas compris dans cette statistique.

Voici en détail le nombre des véhicules à moteur immatriculés au 1^{er} janvier 1957: voitures de personnes 24.274; camions 3.478; camionnettes 3.101; autobus 300; tracteurs ordinaires 5.636; tracteurs articulés 35; motos à deux roues 9.681; motos à trois roues 84; véhicules spéciaux 262.

Le nombre des véhicules à moteur est en constante progression depuis 1945 et s'est encore accentué très sensiblement au cours des dernières années. Par rapport à 1939, le coefficient d'augmentation passe successivement de 1953 à 1956 de 2,3 à 2,6, puis à 3,0 et enfin à 3,3.

Alors que la population du Grand-Duché n'a augmenté que de 5 % environ de 1935 à 1956, le nombre des véhicules à moteur a plus que triplé au cours de cette même période. Il s'ensuit que le nombre d'habitants par véhicule diminue d'année en année. Etant de 21 en 1935, de 17 en 1949, de 12 en 1952 et de 8 en 1954, il n'est plus que de 7 en 1956.

Quant au nombre d'habitants par voiture de tourisme, celui-ci était en 1956 de 13 contre 24 en 1952, 37 en 1949 et 44 en 1935.

En ce qui concerne l'accroissement du parc des véhicules à moteur au Luxembourg comparé à celui d'autres pays, les statistiques donnent les résultats suivants pour l'année 1955: Etats-Unis 3,2, Suède 11, France 13, Royaume-Uni 14, Luxembourg 15, Suisse 18, Danemark 20, Allemagne occidentale (non compris les chiffres relatifs à la Sarre) 28, Pays-Bas 40 habitants par véhicule.

Quant au nombre de kilomètres de route sur 1.000 habitants en 1955, le Luxembourg se place avantageusement parmi les premiers des 10 pays considérés ci-après: les Etats-Unis viennent en tête avec 30 km de routes sur 1.000 habitants suivis d'assez loin par la Suède avec 19 km, la France avec près de 17 km, le Luxembourg en quatrième position avec 14,5 km, le Danemark avec 13 km, la Belgique avec 10,4 km, la Suisse avec 9,2 km, le Royaume-Uni avec 6 km, la République Fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas avec 2,5 km.

*

Comités de la Moselle.

Suite à notre information parue dans le « Bulletin de Documentation » du mois de février 1957, N° 2, pages 20 et 21, nous rappelons que par arrêtés ministériels du 15 mars 1957, du 30 mars 1957 et du 11 avril 1957 ont été nommés en outre membres du Comité de la Moselle M. Victor Kessler, Commissaire de District, M. Aloyse Hirtt-Kuborn, Echevin de la Commune de Mertert, et M. Victor Feyder, Conseiller de Gouvernement, Délégué du Ministère de l'Intérieur.

Par arrêtés ministériels du 11 et du 18 avril 1957 ont été également nommés membres du Comité juridique de la Moselle M. Raymond Weydert, Attaché au Ministère de l'Intérieur, et M. Emile Brisbois, Directeur de l'Administration des Douanes.

*

Les Travailleurs étrangers à Luxembourg.

D'après le bulletin trimestriel de l'Office de la Statistique Générale il ressort que le nombre des travailleurs étrangers à Luxembourg est passé de 18.900 en 1954 à 20.924 en 1956, abstraction faite des travailleurs belges qui échappent à la statistique du fait qu'aucune autorisation de travail n'est requise à leur égard par le Ministère du Travail. En raison de l'accord intérimaire de travail Benelux, les travailleurs néerlandais bénéficieront sous peu du même régime que les travailleurs belges. En outre, les travailleurs qualifiés de la sidérurgie et des mines de fer jouiront dorénavant de la même liberté d'emploi en vertu de la décision relative à l'application de l'article 69 du Traité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

Les 20.924 étrangers recensés en 1956 comprenaient 17.328 hommes et 3.596 femmes. Ils comprenaient 11.203 Italiens, 6.677 Allemands, 1.115 Français, 181 Néerlandais, 25 Anglais, 1.204 ressortissants d'autres nationalités et 519 apatrides.

Parmi les ouvriers étrangers, 11.791 étaient occupés dans le bâtiment, 2.218 dans les services domestiques, 1.491 dans l'agriculture, 1.396 dans la sidérurgie, 716 dans l'hôtellerie et 3.096 dans les secteurs divers. En outre, 216 employés privés de nationalités diverses étaient occupés dans des entreprises luxembourgeoises.

Le Mois en Luxembourg (mois de mai)

1^{er} mai: «Fête du Travail» dans les principales agglomérations du pays.

Les Caves Coopératives des Vignerons de Remerschen organisent leur traditionnel «Pro'fdâg».

La Ville de Rumelange — «Les Roches Rouges» — commémore son cinquantenaire par des fêtes et festivités qui s'étaleront entre le 1^{er} mai et le 1^{er} septembre 1957.

La Fédération Internationale des Journalistes et Ecrivains Touristiques se réunit à Luxembourg.

2 mai: «Du Marché Commun à la Communauté Politique Européenne», tel est le sujet que traite M. Raymond Rifflet, Professeur d'histoire à Bruxelles, Délégué général de la section belge du Mouvement Européen et Membre dirigeant de l'Union Européenne des Fédéralistes, au Casino de Luxembourg dans le cadre des conférences organisées par l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg.

Visite à Luxembourg du Général Hans Speidel, Commandant en Chef des Forces Terrestres Centre-Europe de l'OTAN.

4 mai: Au Théâtre Municipal de Luxembourg est donnée la pièce «Le Journal d'Anne Frank» qui retrace le calvaire d'une jeune fille juive durant la dernière guerre mondiale sous l'occupation nazie.

Au Casino Syndical de Bonnevoie, concours national 1957 du Meilleur Film Amateur.

Au Café de Paris à Luxembourg, l'Association Coloniale Luxembourg - Outre-Mer tient son assemblée générale annuelle.

5 mai: L'Union des Mouvements de Résistance commémore la «Journée de la Résistance» par un service religieux, après lequel S. A. R. Monseigneur le Prince de Luxembourg dépose une couronne à la Croix de Hinzert au Cimetière Notre-Dame. Au cours de l'après-midi, présentation au Théâtre Municipal des films français «Europe, Aventure Humaine» et «Nuit et Brouillard».

A Schiffange, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, consacre les nouvelles orgues de l'église paroissiale.

Les Jeunesses Socialistes Luxembourgeoises tiennent leur congrès annuel à Pétange.

En présence de M. le Dr Emile Colling, Ministre de l'Agriculture, la Centrale Paysanne organise à Ettelbruck sa «10^e Journée Paysanne».

A Mondercange, pose de la première pierre d'un nouveau bâtiment d'écoles.

6 mai: Dans le cadre des conférences du Jeune Barreau, M^e Jacques Charpentier, ancien Bâ-

tonnier de l'Ordre des Avocats à la Cour de Paris, fait au Palais de Justice une conférence sur le sujet: «Le Crime et l'Opinion».

A Luxembourg arrive le Général Valluy, Commandant en Chef des Forces Alliées Centre-Europe.

7 mai: Sous le patronage de M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, s'ouvre au Musée de l'Etat une exposition de photographies, «Déclics sur la Nature», réalisées par M. Marcel Brillon, assistant technique au Musée d'histoire naturelle.

8 mai: A la Pergola de l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat, tirage de la 5^e tranche 1957 de la Loterie Nationale.

L'Association des Anciens Combattants Luxembourgeois de la Guerre 1939-1945 et des Forces des Nations Unies fête le 12^e anniversaire de la victoire des Alliés lors de la traditionnelle «Journée Commémorative de la Libération et de l'Armistice».

9 mai: A Luxembourg commence la 42^e session du Conseil de Ministres de la CECA.

10 mai: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, les «Jeunesses Musicales» organisent leur dernier concert de la saison avec le concours de l'orchestre de Radio-Luxembourg et du violoniste Arthur Grumiaux.

La Société de navigation aérienne «Seaboard & Western Airlines» fête le X^e anniversaire de son installation au Luxembourg. Ce fut en effet le 10 mai 1947 que deux machines du type Super-Constellation traversèrent pour la première fois l'Océan dans les deux sens. Notons que la société jubilaire se consacre surtout au transport de frêt, qu'elle dispose de dix avions Super-Constellation et de trois avions DC4 et que son capital social est de 8 millions de dollars. Depuis 1947, ses avions ont parcouru 48.247.700 miles et effectué 8.700 vols par-dessus l'Atlantique.

A Luxembourg débute l'annuelle épreuve cycliste pour coureurs professionnels «Tour de Luxembourg» qui se terminera par la victoire du coureur français Gérard Saint.

Le Conseil Permanent de l'Union internationale des Huissiers de Justice et Officiers judiciaires se réunit à Luxembourg au Palais de Justice. M. Victor Bodson, Ministre de la Justice, reçoit les membres du Conseil Permanent.

11 mai: A Luxembourg commence l'annuelle Octave en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg, Consolatrice des Affligés, qui, cette année-ci, est placée sous le thème «Octave de la Famille chrétienne». A la céré-

monie solennelle d'ouverture en l'Eglise Cathédrale assistent LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse Charlotte et la Princesse Hilda.

Sur invitation de M. le Député-Maire Jean Fohrmann, qui est lui-même membre de la Commission des Affaires sociales de la CECA, des membres de cette Commission rendent visite à la Ville de Dudelange en compagnie de MM. Paul Finet et Albert Wehrer, membres de la Haute Autorité de la CECA.

- 12 mai: Du 12 au 19 mai, le « 12th Air Force Band » entreprend une tournée musicale à travers le Grand-Duché, au cours de laquelle des concerts ont lieu notamment à Ettelbruck, Echternach, Luxembourg, Dudelange, Wiltz, Pétange, Esch-sur-Alzette et Niedercorn.

L'Association des Diplômés Universitaires en Sciences Economiques et Commerciales organise à Mondorf-les-Bains une « Journée d'Amitiés Universitaires franco-luxembourgeoise », à laquelle préside M. Paul Wilwertz, Commissaire Général aux Affaires Economiques, Membre du Gouvernement.

- 13 mai: Le Luxembourg est parmi les pays d'Europe les plus motorisés! En effet, une documentation statistique publiée par le Ministère des Transports renseigne que le Grand-Duché possède 56.980 engins motorisés, ce qui fait qu'un Luxembourgeois sur cinq est motorisé.

- 14 mai: Au Théâtre Municipal de Luxembourg, la « Städtische Bühne Heidelberg » présente l'opéra comique en 4 actes de W. A. Mozart « Les Noces de Figaro ».

L'Association des Journalistes Luxembourgeois tient son assemblée générale annuelle.

- 15 mai: Dans la salle des conférences de l'Association luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, le Bureau Universitaire de Statistique (B. U. S.) organise une conférence, au cours de laquelle M. A. Bahu, Professeur à l'Université de Nancy, parle de « L'automatisation et ses incidences économiques et sociales ».

Au Château de Betzdorf sont nés LL. AA. RR. le Prince Jean et la Princesse Margaretha.

- 16 mai: Les « Amitiés Françaises » d'Echternach invitent à une séance cinématographique, au cours de laquelle sont présentés deux films français.

- 17 mai: A Pétange commence le « Festival du Cheminot » qui est placé sous le patronage de M. Victor Bodson, Ministre des Transports.

Le Lieutenant-Colonel B. E. M. Reding, Professeur à l'Ecole de guerre de Bruxelles, fait au Casino de Luxembourg une conférence sur « La lutte contre la guérilla dans un conflit éventuel ». Cette conférence est organisée par le Chef d'Etat-Major, les Of-

ficiers de l'Armée et l'Union nationale des Officiers de Réserve luxembourgeois.

Un groupe de 35 membres du Collège de la Défense Nationale du Canada arrive à Luxembourg. Ce groupe participe au voyage annuel organisé par le Collège pour donner à ses membres l'occasion d'acquérir une connaissance générale des conditions qui existent dans un certain nombre de pays et des influences qui s'y exercent.

LL. AA. RR. Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince visitent les Floralties à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains.

- 18 mai: La Fanfare de Niedercorn, la plus vieille fanfare du Grand-Duché, fête le 75^e anniversaire de sa fondation.

A Esch-sur-Alzette est organisée une « Journée Américano-Luxembourgeoise » avec la participation de la musique militaire de la 12^e Division USA et de l'équipe de football de l'Air Base de Spangdahlem.

La Fédération Luxembourgeoise des Cheminots et Ouvriers de Transports tient à Pétange son 39^e congrès national.

Au Château de Betzdorf, Mgr. Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, baptise LL. AA. RR. le Prince Jean et la Princesse Margaretha.

- 19 mai: Le Groupement des Sylviculteurs Luxembourgeois tient son assemblée générale à Luxembourg.

Au Stade Municipal de Luxembourg, en présence de LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Grand-Duc héritier Jean, de M. Victor Bodson, Ministre de l'Education Physique et des Sports, de M. Nicolas Biever, Ministre du Travail, de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du C. O. L., ainsi que de plus de 5.000 spectateurs, le C. A. Spora de Luxembourg enlève la finale du tournoi de football « Coupe de Luxembourg » en battant le F. C. Stade de Dudelange par le score de 2:1 buts.

Le Comité des Femmes Socialistes inaugure au Parc de sa maison de repos à Vichten une stèle à la mémoire de feu Hubert Clément en présence de M. Paul Wilwertz, Membre du Gouvernement, Président du Parti Socialiste Luxembourgeois, de M. Antoine Krier, Député-Maire de la Ville d'Esch-sur-Alzette, et de M. Jean Fohrmann, Député-Maire de la Ville de Dudelange.

La Fédération des Secrétaires Communaux du Grand-Duché tient ses assises annuelles à Diekirch.

A Pétange, congrès annuel de la Fédération Luxembourgeoise des Echecs.

L'Amicale des Anciens Prisonniers du Camp de concentration de Mauthausen se réunit à Clémency pour une journée commémorative.

23 mai: La Musique des Mines d'Etat de Geleen (Pays-Bas), le «Musiekcorps Maurits», visite la Ville de Luxembourg et y donne un concert à la Place d'Armes.

«Katanga, pays du cuivre», tel est le titre du film que l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels fait projeter à la salle des fêtes de l'ARBED.

24 mai: Au siège de la Croix-Rouge à Luxembourg, 3^e assemblée générale de l'Association des Aveugles Luxembourgeois.

25 mai: Au Palais de la F.I.L. à Luxembourg-Limpertsberg s'ouvre la IX^e Foire Internationale de Luxembourg.

26 mai: Sous les auspices du Ministère de la Santé Publique, la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché organise à l'Etablissement Thermal de Mondorf-Etat à Mondorf-les-Bains une «Journée Médicale».

L'Octave 1957 en l'honneur de Notre-Dame de Luxembourg se clôture par la grande pro-

cession finale à travers les rues de la vieille ville.

Dans le cadre des festivités organisées à l'occasion du Cinquantenaire de la Ville d'Ettelbruck, l'Union Grand-Duc Adolphe organise à Ettelbruck un concours international de musique et de chant.

28 mai: Au Pole-Nord à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg tient son assemblée générale.

30 mai: L'American Overseas Memorial Day Association organise au cimetière militaire américain de Luxembourg-Hamm le «Memorial Day», pour commémorer le souvenir des soldats tombés au champ d'honneur pendant la 2^e guerre mondiale.

31 mai: En Gare de Luxembourg, grand rallye des trains «Trans-Europ-Express» (T.E.E.) venus d'Allemagne, de France, d'Italie, de Suisse, de Belgique et des Pays-Bas.